

Covoiturer en temps de COVID ? C'est possible !

Pour assurer la sécurité des voyageurs,
il est important de respecter les consignes sanitaires :

- Le conducteur peut refuser l'accès au véhicule à une personne ne respectant pas le port du masque,
- Le port du masque est obligatoire à partir de 11 ans,
- Pour respecter la distanciation, seuls deux passagers sont admis par rangée de siège arrière,
- Le conducteur doit désinfecter les surfaces touchées et aérer régulièrement le véhicule,
- Le passager doit se désinfecter les mains au savon ou au gel hydroalcoolique.



LE COVOITURAGE AU QUOTIDIEN C'EST FACILE

Le covoiturage, c'est avec la famille, les amis, les collègues...
Être au moins deux, c'est covoiturer !

La Métropole a développé des solutions
pour faciliter la pratique du covoiturage :

● Les parking relais P+R

Il y en a plusieurs à proximité des deux voies covoiturage, dont un nouveau de 150 places à Dardilly (sortie 33). Chacun peut y laisser sa voiture, son vélo ou venir en transport en commun et retrouver le conducteur qui le covoiture.

● Les arrêts covoit'minute

Onze arrêts covoit'minute ont été placés sur l'axe M6/M7.
Objectif ? Organiser la prise et la dépose de passagers en autoparc.

● La plateforme En Covoit' Grand Lyon

Proposer un trajet, rencontrer des passagers, trouver un conducteur... En Covoit' Grand Lyon c'est un site web www.encovoit-grandlyon.com et une application smartphone qui mettent en relation et facilitent le covoiturage.



Scannez pour
découvrir
l'application !



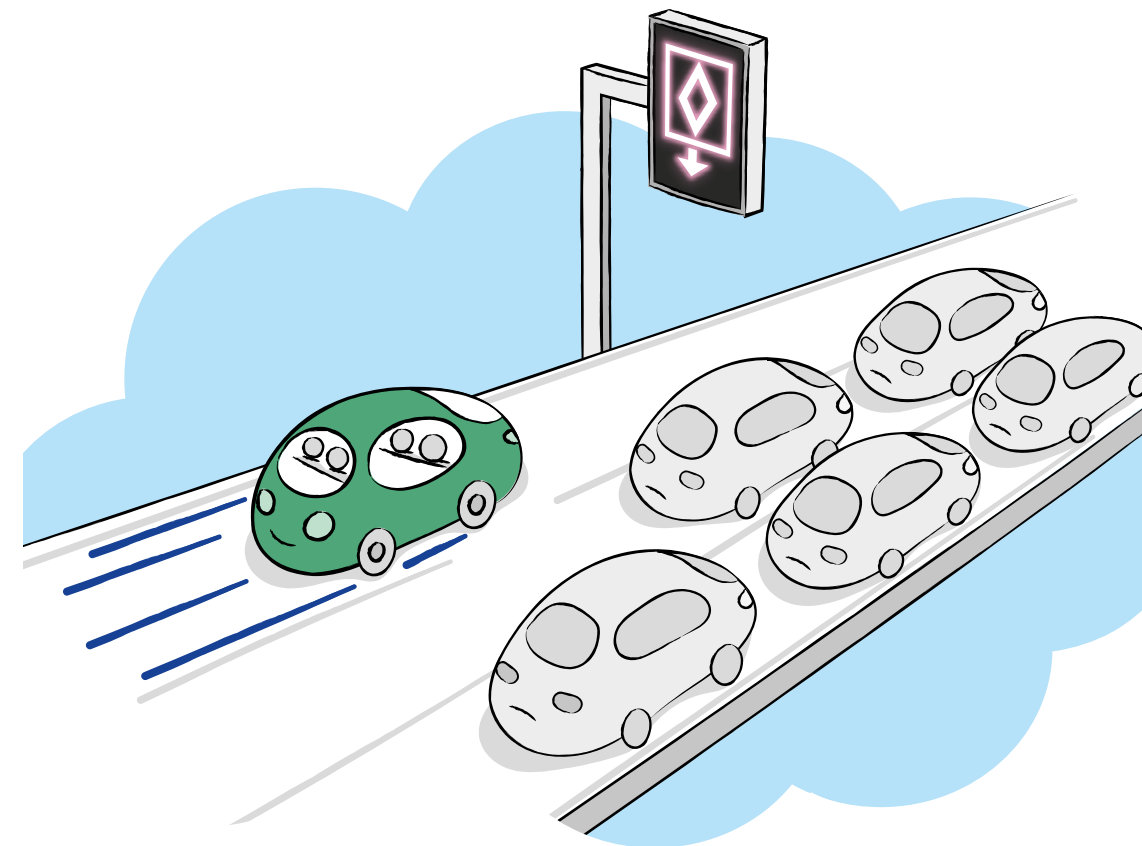
D'AUTRES QUESTIONS ?

Plus d'informations sur :
grandlyon.com/voies-covoiturage

On vous répond sur Facebook :
f EnCovoitGrandLyon



VOIES COVOITURAGE GUIDE PRATIQUE À L'USAGE DES CONDUCTEURS



LE MEILLEUR MOYEN
D'ÊTRE SEUL SUR LA ROUTE,
C'EST D'ÊTRE À PLUSIEURS.

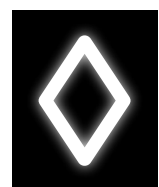
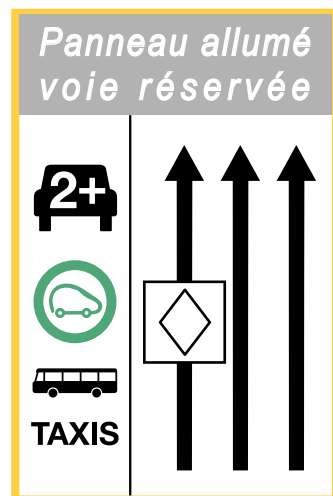
LES VOIES COVOITURAGE COMMENT ÇA MARCHE ?

● Une voie covoiturage : qu'est-ce que c'est ?

C'est une voie réservée aux véhicules – autos et motos – avec **deux occupants ou plus**, qu'ils soient du même foyer ou non, que le passager soit majeur ou non. Les **véhicules Crit'Air 0**, les **taxis** et les **bus** peuvent également l'emprunter.

● Comment les reconnaît-on ?

Située à gauche de la route, la voie covoiturage est activée lorsque le panneau de signalisation est allumé.



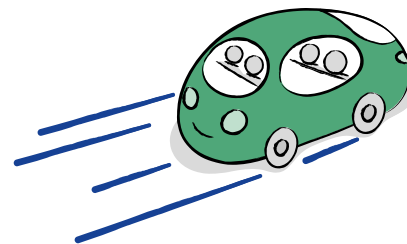
Lorsque le panneau est **allumé**, la voie est activée.



Lorsque le panneau est **éteint**, tout le monde peut y circuler.



Lorsque le panneau est **barré**, cela signifie la fin de la voie covoiturage.



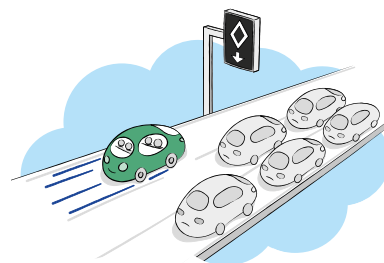
● Où sont-elles situées ?

Sur les **deux sens de la M6**, entre les sorties 33 (Dardilly) et 36 (Tassin-la-Demi-Lune), **et de la M7** entre l'échangeur de Confluence et celui de Pierre-Bénite.

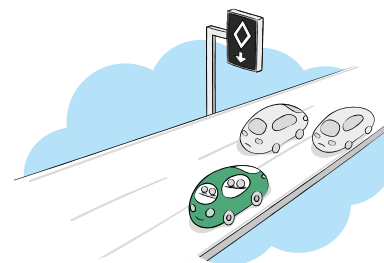
[Voir carte ci-contre >](#)

● Quand peut-on les utiliser ?

Elles sont en service **les jours de semaine*** du dimanche minuit au vendredi minuit, et hors-service durant les week-ends et les jours fériés. Attention, même lorsque qu'elles sont en service, si le trafic est fluide, le code de la route s'applique normalement et l'on roule à droite tant que c'est possible (*schéma ci-dessous*).



^ Lorsque la circulation est dense ^



^ Lorsque la circulation est fluide ^

*** Les voies seront activées 7 jours sur 7 à partir de fin avril 2021.**

● Le trafic est-il contrôlé sur ces voies ?

Oui ! Des caméras repèrent le nombre de passagers dans les véhicules et, si le conducteur est seul, un panneau lui indique de quitter la voie. Des contrôles de police sont également effectués : l'amende, en cas d'infraction, est de 135€.

